



Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS -05-23-

Séance du 25 Janvier 2023

Le mercredi 25 janvier deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, conformément à la convocation qui lui a été faite le 20 janvier 2023, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Évelyne COYAUX, Vincent JEANMOUGIN, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Catherine PARENT, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Cathy DELOFFRE, Emmanuel LASSON,
Représentés : Christophe BLERVAQUE (par Eric DESENCLOS), Murielle BERNARD (par Audrey MELONI)
Absents : Alain DRUELLE

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Romain DELINS, secrétaire de mairie, rédacteur territorial, a obtenu l'examen professionnel de rédacteur principal de 2ème classe le 19 décembre 2022.

Considérant que l'agent a acquis une expérience professionnelle depuis sa prise de fonction le 4 avril 2016, qu'il a suivi les formations utiles à son poste et que sa capacité d'autonomie et d'initiative a été vérifiée, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer le poste de rédacteur principal de 2ème classe.

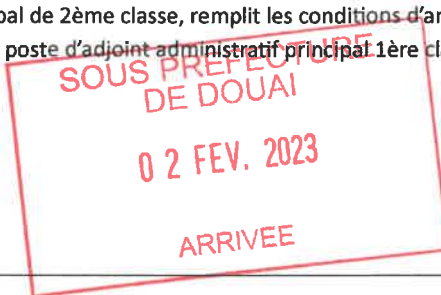
Vu que Monsieur Mikael FLINOIS, adjoint administratif principal de 2ème classe, remplit les conditions d'ancienneté pour un avancement de grade, Monsieur le Maire propose de créer le poste d'adjoint administratif principal 1ère classe.

Monsieur le Maire propose le tableau des effectifs suivant :

Liste des emplois communaux permanents :

Personnel titulaire à temps complet	
Filière administrative :	- 1 rédacteur principal de 2ème classe (création) - 1 rédacteur territorial - 1 adjoint administratif principal 1ère classe (création) - 1 adjoint administratif principal 2ème classe - 1 adjoint administratif (non pourvu)
Filière technique :	- 1 agent de maîtrise (non pourvu) - 6 adjoints techniques
Filière médico-sociale :	- 1 agent territorial spécialiste des écoles maternelles (non pourvu)

Personnel titulaire à temps non complet	
Filière technique	- 1 adjoint technique (28h00)



Liste des emplois communaux non permanents :

Personnel contractuel à temps complet	
Filière technique	-1 apprenti
Filière animation	-1 adjoint d'animation

Personnel contractuel à temps non complet	
Filière administrative	-1 adjoint administratif (20h)
Filière technique	-1 adjoint technique (6h) (restaurant scolaire)

Ouï cet exposé,
le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DÉCIDE

- La création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- La création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe



Ainsi délibéré,

Le Maire
Michel PEDERENCIN

Publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.